

OCIALE



L'Assurance Maladie

ENFANCE & JEUNESSE, SOLIDARITÉ

VOUS ÊTES ÉTUDIANT.E ? LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER !

Mis en ligne le 27 février 2021

Vous êtes étudiant.e ?

Les bons réflexes pour bénéficier des services de la CPAM ?

À partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, effectuez sans tarder les démarches suivantes :

Mettez à jour votre carte Vitale,
Téléchargez l'appli ameli (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr),
Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant,
Vérifiez vos coordonnées bancaires sur l'appli ameli,
Créez votre Dossier Médical Partagé sur dmp.fr,
Vérifiez votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, n'oubliez pas d'évaluer en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr). Vous pouvez en faire la demande à partir de votre compte personnel sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant> ↗



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.